

## Délibération N°2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15

L'an deux mil vingt quatre

Le Vingt-Deux Octobre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires

légalement convoqué en date du 16 Octobre 2024 s'est réuni, à DROITURIER (03120), à la Salle Socio-Culturelle, sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

À la demande de plusieurs Maires, l'inventaire des Voiries Communautaires a été réalisé sous la Direction de Monsieur Yves PLANCHE, Vice Président chargé de la Voirie, et avec la collaboration de Monsieur COIGNY, Directeur des Services Techniques, et de Monsieur CHAPON, Directeur Adjoint du même service.

La définition de l'intérêt communautaire proposée est :

- Liaison entre 2 bourgs
- Liaison d'intérêt touristique
- Liaison d'intérêt économique
- Liaison mitoyenne entre 2 communes (ajout)

Monsieur PLANCHE et les agents sont allés à la rencontre de chaque Maire afin de recueillir leurs souhaits : ce sont 29 kms de voirie (tableau N°4 projeté) à rajouter qui ont été demandées.

Le tableau actuel de voirie communautaire recense environ 75 kms linéaires de voirie (tableau N°1 projeté) ; mais certaines (mitoyennes) sont comptabilisées 2 fois (sur 2 communes différentes), ainsi que des voiries non revêtues.

Après correction, le véritable linéaire est de 63,4 kms (tableau N°2 projeté).

La proposition qui a été faite à la commission voirie représente un linéaire de près de 66 kms (tableau N°3 projeté).

**OBJET :**

**VOIRIE COMMUNAUTAIRE –  
REFONTE**

Les voiries qui ne sont plus considérées d'intérêt communautaire sont soit non revêtues, soit ne correspondent pas à un intérêt communautaire. Les voiries rendues sont en bon état et n'occasionneront pas de dépenses aux communes avant longtemps.

Les voiries que Monsieur le Vice Président propose de classer ont fait l'objet de décomptes afin de connaître la fréquentation de chaque voirie demandée, et de la densité d'utilisation de la voirie pour avoir un ratio fréquentation / longueur de voirie.

La méthode et la présentation de l'état des voiries communautaires telles que présentées pour un linéaire de 65,360 kms ont été approuvées par la Commission Voirie.

Monsieur le Président rappelle la nature des travaux dévolus à chacun pour les travaux de création ou l'aménagement et d'entretien de voirie communautaire tels que délibéré le 28 juillet 2016 :

À la charge de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » :

Travaux d'investissement sur la chaussée visant à pérenniser l'ouvrage :

- Purge ponctuelle
- Renfort d'accotement
- Poutre en rive
- Reprofilage de la chaussée
- Réfection de la couche de roulement : bi-couches et enrobés
- Busage pour ponceau d'accès (fourniture des matériaux à charge des propriétaires)
- Gestion des permissions de voirie en vue de travaux.

À la charge des communes :

Travaux de fonctionnement aux abords immédiats de la chaussée :

- Gestion des eaux pluviales : collecte et évacuation et curage de fossés
- Broyage et fauchage des accotements
- Fourniture et entretien de la signalisation routière horizontale et verticale
- Gestion des arrêts de circulation.

Avant tous travaux portés par la Communauté de Communes sur les voiries communautaires, il est rappelé aux communes l'obligation d'assurer les travaux préalables indispensables à la construction d'un ouvrage pérenne (curage des fossés). De la même manière, la commune doit assurer les travaux d'entretien de la végétation nécessaires au travail des engins sur cette même voirie.

La commission voirie a également émis le souhait de créer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux annuels d'entretien de voirie ainsi que pour la signalisation verticale : pour que ce soit réalisable cela implique que les communes anticipent leur programme annuel de voirie et les communique à la Communauté de Communes au plus tard le 31 janvier de chaque année. En mettant ce procédé en place, des économies intéressantes pourraient être réalisées.

La Conférence des Maires émet un avis favorable par 13 voix POUR et 1 CONTRE (M. GROULY) à la proposition de Monsieur le Président.

La Commune de Droiturier demande le rajout de 400ml allant de l'ancienne RN7 à Bel Air car il y a une chambre d'hôtes et un atelier de coutellerie qui forment un attrait touristique.

Le Bureau, entendu les explications de son président et après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR et 1 CONTRE (M. POUZERAT) :

- de proposer au prochain Conseil Communautaire la liste des voiries d'intérêt communautaire telle qu'établie dans le tableau joint, pour une longueur de voirie totale de 65,360 kms ;
- d'accepter la répartition des travaux à réaliser par les communes et par la Communauté de Communes telle qu'indiquée ci-avant ;
- d'accepter la création de groupements de commandes pour l'entretien annuel des voiries.

Fait et délibéré à Droiturier les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : - 4 NOV. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 23 OCT. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

## Synthèse des voiries communautaires 2024

Commune	Designation	Linéaire	
Andelaroche	Les Gregoules	1840	
	Entrée Marguetière	115	
Barrais-Bussolles	Route de Lapalisse	5500	
	Moulin de Bussole - La Cure	760	
	Village Henry - Moulin	780	
Bert	Voirie Sacred	927	
Billezois	L'Alouette - Périgny	714	
	Chemin n°8 vers ST Christophe	2308	
	Chemin de Bouille	2114	
Droiturier	Gillands-Cerisiers	254	
	Gillands - Plassis	1356	
	Plassis Argueuillat	587	
	Plassis - Epalus	1233	
Isserpent	Bourg - Moulin Tacard	3040	
	RD123 - Croisement Bois Rouge	425	
	RD7 - RD123	302	
	Voirie Mitoyenne Le Breuil	1297	
Lapalisse	Route de Barrais	2388	
	Allée des sports/M Touzet	607	
	Rue du Troisième millenaire	388	
	Rue de Verdun	170	
	Avenue Jean Macé	572	
	Rue de l'industrie	820	Compétence
	ZAE pres la grand route et ZAC	910	Compétence
	Prolongement rue de Verdun	605	
Le Breuil	Chemin de la Chaize	590	
	RD7 - Bois Rouge	2637	
	Voirie mitoyenne Isserpent	1297	
	Argueuillat - Plassis	0	
	Plassis Gillands	0	
Perigny	Bourg Périgny/L'Alouette	3100	
	Chemin de Rosière	975	
	Route de Grave	1000	
Saint-Christophe-en-Bourbonnais	Croix Roumier /Les Chaises	590	
	Chemin de Billezois vers Le Breuil	2420	
	Chemin des Landes / Moulin Tacard	925	
Saint-Etienne-de-Vicq	Chemin du Château de Versaille	1311	
	Chemin de Bouille	2304	
	Chemin de Bord vers les Chaises	2300	
	Rajout Château de Versaille	215	
Saint-Pierre-Laval	Chemin du terrain de Pétanque	430	
	Chemin du centre équestre (Pourret)	200	
	Carque / La Croix Boutin	930	
	La Croix Boutin / Grelière	2170	
Saint-Prix	Bourg de Saint-Prix / Aux Minères	2950	
	Le Bourg / Les Cerisiers	2594	
	Les Gillands / Les Cerisiers	0	
	Voirie Camping	312	Compétence
Servilly	Bourg à la Brosse	1684	
	Chemin de Rosière	3414	
	Route des Graves	1000	
	Total	65360	